|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | Nations Unies | ECE/TRANS/2018/5 |
| _unlogo | **Conseil économique et social** | Distr. générale12 décembre 2017FrançaisOriginal : anglais |

**Commission économique pour l’Europe**

Comité des transports intérieurs

**Quatre-vingtième session**

Genève, 20-23 février 2018

Point 4 b) de l’ordre du jour provisoire

**Questions stratégiques de nature horizontale :**

**Travaux analytiques de la Commission économique
pour l’Europe dans le domaine des transports**

 Évaluation comparative des coûts de construction des infrastructures de transport

 Note du secrétariat

|  |
| --- |
| *Résumé* |
| La présente note donne un bref aperçu des travaux menés par le Groupe d’experts de l’évaluation comparative des coûts de construction des infrastructures de transport. Les principaux objectifs sont la création d’un glossaire des termes arrêtés et l’élaboration d’une évaluation comparative des coûts de construction des infrastructures de transport dans la région de la CEE pour chaque mode de transport intérieur (routier, ferroviaire, fluvial) ainsi que pour les terminaux intermodaux, les centres logistiques et de fret et les ports. |
| Le Comité est invité à **appuyer** les travaux du Groupe et à demander une participation plus active des gouvernements aux fins de la réalisation de ses objectif, qui revêtent une importance particulière pour le développement des infrastructures de transport. |
|  |

 I. Mandat général

1. À la vingt-septième session (8-10 septembre 2014, Genève) du Groupe de travail chargé d’examiner les tendances et l’économie des transports (WP.5), un atelier a été consacré aux bonnes pratiques et aux nouveaux outils pour le financement des infrastructures de transport. Les participants sont convenus que l’évaluation comparative des coûts de construction des infrastructures de transport était un élément important si l’on souhaitait se fonder sur des coûts de construction réalistes et un programme d’investissement stable sans explosion des coûts. Ils sont également convenus que l’évaluation comparative des coûts de construction pourrait être utile pour les prévisions de dépenses et la maîtrise des coûts des projets.

2. À sa vingt-huitième session (7-9 septembre 2015, Genève), le Groupe de travail a approuvé la création d’un groupe d’experts de l’évaluation comparative des coûts de construction des infrastructures de transport ainsi que son mandat (ECE/TRANS/ WP.5/2015/2). Le Comité des transports intérieurs et le Comité exécutif de la CEE ayant donné leur accord, le Groupe a commencé à organiser ses réunions.

 II. Mandat du Groupe d’experts

3. Conformément aux conclusions et recommandations de l’atelier consacré aux bonnes pratiques et aux nouveaux outils pour le financement des infrastructures de transport, le Groupe d’experts devrait axer son action sur les tâches suivantes :

a) Dégager des modèles, des méthodes, des outils et de bonnes pratiques permettant d’évaluer, de calculer et d’analyser les coûts de construction des infrastructures des transports intérieurs ;

b) Recenser et inventorier la terminologie employée dans la région de la CEE en ce qui concerne les coûts de construction des infrastructures des transports intérieurs ; si possible, établir un glossaire des termes arrêtés, accompagné des explications qui s’y rapportent ;

c) Collecter et analyser des données en vue de préparer une évaluation comparative des coûts de construction des infrastructures de transport dans la région de la CEE pour chaque mode de transport intérieur (routier, ferroviaire, fluvial) ainsi que pour les terminaux intermodaux, les centres logistiques et de fret et les ports ; analyser et décrire les conditions et paramètres de calcul de ces coûts.

4. Le Groupe d’experts devrait examiner les travaux antérieurs de la CEE :

a) Analyse coûts-avantages des projets relatifs aux infrastructures de transport (2003)[[1]](#footnote-2) ;

b) Base méthodologique pour la définition de critères communs concernant les goulets d’étranglement, les liaisons manquantes et la qualité de service sur les réseaux d’infrastructure (2009)[[2]](#footnote-3) ;

c) Normes et pratiques recommandées concernant le projet d’autoroute transeuropéenne nord-sud (2002)[[3]](#footnote-4) ;

d) Plan directeur révisé des projets TEM et TER (rapport final) (2012)[[4]](#footnote-5) ;

e) Études relatives au projet de liaisons de transport Europe-Asie (2008[[5]](#footnote-6) et 2012[[6]](#footnote-7)).

 III. Coûts de construction des infrastructures de transport : aperçu des principaux sujets de préoccupation

5. Le Groupe d’experts a débattu et a formulé un aperçu des principales préoccupations et considérations concernant les coûts de construction des infrastructures de transport. Il a convenu qu’il existait plusieurs raisons qui justifiaient son mandat et rendaient impératif qu’il obtienne des résultats et établisse au plus vite un modèle d’évaluation. Entre autres choses, il a évoqué plusieurs avantages qui pourraient découler de la bonne exécution de son mandat et de son programme de travail :

a) Amélioration de la productivité ;

b) Entente commune sur la terminologie ;

c) Facilitation de l’analyse coûts-avantages ;

d) Maîtrise des coûts des projets et facilitation des estimations des coûts ;

e) Facilitation des comparaisons entre les pays ;

f) Rationalisation des allocations budgétaires ;

g) Amélioration de l’utilisation des matériaux ;

h) Possibilité de réaliser des études de faisabilité détaillées.

6. L’établissement d’un « langage commun » avant l’élaboration d’une évaluation comparative est encore plus important que l’évaluation en elle-même. L’objectif du Groupe n’est pas de réinventer la roue en élaborant un glossaire inédit. Il s’agit de recenser toutes les informations et les listes terminologiques existantes et de convenir de celles qui sont les plus pertinentes et les plus appropriées pour l’évaluation comparative. Par conséquent, ce sont les glossaires et les listes terminologiques les plus répandus qui devraient être utilisés pour que le Groupe puisse atteindre cet objectif.

7. En elle-même, la réalisation d’une évaluation comparative pour tous les modes et nœuds de transport intérieur marquerait une étape importante dans le développement des infrastructures de transport car aucune autre organisation n’avait entrepris une telle tâche jusqu’à présent. Savoir combien un autre pays de la même région ou d’une autre région a payé pour la construction d’un projet d’infrastructure de transport et dans quelles conditions il l’a fait serait un précieux outil pour décider d’un investissement et constituerait un avantage pour les gouvernements et les institutions financières internationales. La principale ambition de cette évaluation comparative n’est pas de comparer combien les pays payent pour construire mais plutôt de répertorier de manière structurée les coûts moyens de construction.

 IV. Organisation des travaux et difficultés

8. Le Groupe a approuvé la structure de son rapport définitif :

Section 1 : Introduction.

Section 2 : Aperçu des difficultés et des considérations − objet du projet :

a) Analyse des publications existantes ;

b) Leçons tirées de l’expérience et bonnes pratiques aux niveaux national et international ;

c) Modèles et méthodes.

Section 3 : Glossaire des coûts de construction :

a) Introduction, difficultés et préoccupations ;

b) Routes :

i) Construction ;

ii) Entretien ;

iii) Fonctionnement ;

c) Chemins de fer :

i) Construction…

d) Voies de navigation intérieure, terminaux intermodaux, ports.

Section 4 : Évaluation comparative des coûts de construction des infrastructures de transport :

a) Examen de la méthode − questionnaire ;

b) Base de données de référence :

i) Routes :

* Construction ;
* Entretien ;
* Fonctionnement ;

ii) Chemins de fer :

* Construction…

iii) Voies de navigation intérieure, terminaux intermodaux, ports.

c) Analyse.

Section 5 : Conclusions et recommandations.

9. Le Groupe de travail a examiné les difficultés à surmonter pour réaliser ses objectifs. La principale difficulté réside dans le fait que les objectifs du Groupe se rapportent à différents modes de transport (route, rail, fluvial) et à différents nœuds (ports, terminaux intermodaux). Des experts aux compétences variées devraient donc être sélectionnés et invités par chaque État membre. Le Groupe a décidé que chaque sous-groupe chargé d’un mode ou d’un type de nœud donné devrait être dirigé par un seul pays ou une seule organisation, estimant que cela faciliterait sensiblement ses travaux et garantirait des résultats rapides et de qualité durant la période couverte par son mandat.

10. Jusqu’à présent, et après avoir tenu quatre sessions, le Groupe a organisé ses travaux comme suit :

a) Transport routier : Le pays chef de file est la Turquie. Tant le projet de glossaire que le questionnaire relatif à l’évaluation comparative ont été élaborés et examinés lors de sessions du Groupe ;

b) Transport ferroviaire : Le Président et le secrétariat ont demandé au Groupe des gestionnaires européens de l’infrastructure ferroviaire (EIM) de participer aux travaux en tant que chef de file de ce mode. À ce jour, une réponse positive mais pas définitive a été reçue de sa part. Le secrétariat a établi le projet de liste terminologique afin de le faire distribuer à toutes les parties prenantes intéressées, notamment l’EIM, pour qu’elles soumettent leurs observations et propositions ;

c) Voies navigables : Le secrétariat a présenté plusieurs exposés au Groupe de travail des transports par voie navigable de la CEE et aux commissions fluviales, et leur a adressé plusieurs demandes. Il a établi le projet de liste terminologique afin de le distribuer à toutes les parties intéressées, notamment au Groupe de travail des transports par voie navigable et aux commissions fluviales, pour qu’elles soumettent leurs observations et propositions ;

d) Terminaux intermodaux/centres de fret : L’organisation chef de file, Europlatforms, a déjà élaboré un projet de liste terminologique et le questionnaire relatif à l’évaluation comparative ;

e) Ports : Le représentant du port de Gdynia a pris la direction de cette équipe d’experts et a établi le projet de liste terminologique ainsi qu’une ébauche de questionnaire relatif à l’évaluation comparative. Ces documents seront distribués à plusieurs autres autorités et organisations portuaires telles que l’Organisation des ports de la Baltique et l’Organisation des ports maritimes européens pour qu’ils soumettent leurs observations, propositions et modifications. Ces projets de documents, avec les modifications proposées par les différentes autorités portuaires, seront examinés et achevés à la prochaine session du Groupe.

 V. Orientations données par le Comité des transports intérieurs

11. Le Comité des transports intérieurs souhaitera peut-être examiner les informations susmentionnées, donner des orientations au secrétariat quant à la manière de continuer d’organiser les travaux du Groupe d’experts et demander une participation plus active des gouvernements et des organisations internationales.

1. www.unece.org/fileadmin/DAM/trans/doc/2008/wp5/CBAe.pdf. [↑](#footnote-ref-2)
2. www.unece.org/fileadmin/DAM/trans/doc/2009/wp5/ECE-TRANS-205e.pdf. [↑](#footnote-ref-3)
3. www.unece.org/fileadmin/DAM/trans/main/tem/temdocs/TEM-Std-Ed3.pdf. [↑](#footnote-ref-4)
4. www.unece.org/fileadmin/DAM/trans/main/temtermp/docs/TEM\_and\_TER\_Vol\_I.pdf. [↑](#footnote-ref-5)
5. www.unece.org/fileadmin/DAM/trans/main/eatl/in\_house\_study.pdf. [↑](#footnote-ref-6)
6. www.unece.org/fileadmin/DAM/trans/main/eatl/docs/EATL\_Report\_Phase\_II.pdf. [↑](#footnote-ref-7)